MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Liberté
Égalité
Fraternité

REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

BRÈVES DE L'OMC

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
N° 7 - Mois de novembre-décembre 2024

Éditorial
p. 1

Conseil général de l'OMC
p. 2

Négociations multilatérales
p. 3

Activités régulières de l'OMC
p. 5

Autres activités de la France
p. 15

Calendrier de l'OMC
p. 16

Éditorial

« L'intelligence artificielle dans le commerce mondial »

Le rapport de l'OMC, ***Trading with Intelligence, how AI shapes and is shaped by international trade***, publié le 21 novembre dernier, explore les implications de l'Intelligence artificielle sur le commerce mondial. L'IA devrait en effet favoriser la réduction des barrières commerciales en favorisant la transparence, en réduisant les coûts de transaction des entreprises via par exemple l'automatisation des processus logistiques, la simplification des procédures douanières et le développement de plateformes et solutions accessibles aux PME.

On ne peut que se réjouir que l'OMC ait choisi d'étudier les effets de l'IA sur le commerce. Le rapport, qui souligne le potentiel de l'IA sur la transformation des avantages comparatifs des pays, fait en particulier des projections intéressantes sur son potentiel en fonction de scenarii plus ou moins optimistes de développement de l'IA. L'action des pays pour favoriser la diffusion des technologies de l'information en accompagnant le développement des compétences numériques sera un facteur central de leur capacité à bénéficier des opportunités offertes par l'IA.

Le rapport identifie aussi les principaux défis liés au développement de l'IA dans le commerce, notamment le creusement des écarts entre économies avancées et en développement en raison des coûts d'adoption de l'IA et de moindres capacités de développement et d'appropriation de la technologie. L'absence d'harmonisation des règles encadrant l'IA pourrait par ailleurs en limiter le potentiel commercial. Enfin, les préoccupations sur la confidentialité et la gouvernance des données demeurent centrales.

La délégation française, invitée à la conférence de lancement de ce rapport, a eu l'occasion de rappeler les travaux menés en France sur l'IA et surtout parler du prochain Sommet pour l'Action sur l'Intelligence Artificielle, qui se tiendra à Paris, au mois de février prochain et qui a pour ambition de donner un élan collectif pour mettre l'IA au service de chacun, de nos sociétés, et de la planète dans une approche inclusive.

Je profite de cette dernière édition de l'année des brèves de l'OMC pour vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année au nom de la délégation permanente.

Emmanuelle Ivanov-Durand

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OMC

Réélection de la directrice générale - 28 et 29 novembre 2024

Un conseil général extraordinaire a été convoqué en vue de l'audition et la réélection de Mme Ngozi Okonjo-Iweala en tant que directrice générale de l'OMC.

Lors de son audition, elle a tout d'abord réalisé un bilan de son premier mandat et rappelé les avancées historiques lors de la CM12 (décision ministérielle sur la sécurité alimentaire ; accord historique sur les subventions à la pêche ; renouvellement du moratoire sur le commerce électronique ; dérogation ADPIC ; mandat clair pour la réforme du système de règlement des différends).

Elle est revenue sur les différentes décisions prises lors de la CM13 (acceptation d'une période de transition pour sortir de la catégorie des PMA ; rappel du caractère central du développement ; déclaration ministérielle sur le rôle clé du Comité OTC ; prorogation et redynamisation du programme de travail sur le commerce électronique ; accession de deux nouveaux Membres).

Elle a également dépeint le contexte dans lequel s'inscrit l'OMC et en particulier les fortes tensions et incertitudes mondiales, le défi de la pauvreté, le peu de progrès sur l'agriculture en 25 ans, le défi de l'équité entre les Membres, la réforme de l'accord sur les subventions, le blocage du débat sur le règlement des différends, les travaux encore à réaliser sur la sortie de catégorie des PMA, les transferts de technologies, les ADPIC et les MIC, les défis en matière de commerce des services et enfin en matière d'intelligence artificielle.

Elle a enfin offert aux Membres sa vision à court et moyen termes pour l'OMC et son ambition pour la CM14. Décisive dans un horizon quadriennal et très fortement symbolique, la CM14, « ministérielle pour l'Afrique », devra tirer des leçons des deux précédentes conférences ministérielles.

La directrice générale a été réélue à l'issue de ces deux jours de conseil général et la délégation française auprès de l'OMC lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Conseil général des 16 et 17 décembre 2024

La dernière réunion de l'année du Conseil général s'est tenue les 16 et 17 décembre.

1. *Fonctionnement de l'organisation*

Les Membres ont formellement adopté par consensus une mesure visant à réformer le régime des pensions du personnel de l'OMC pour 2025. L'adoption de mesures de plus long terme pourraient cependant être nécessaires.

Les Membres ne sont à l'inverse par parvenus à adopter les lignes directrices visant à améliorer le processus de désignation des présidents des organes de l'organisation.

2. *Incorporation des accords plurilatéraux au cadre juridique de l'OMC*

Sans surprise, les Membres ont échoué, pour la troisième fois, à incorporer l'Accord sur la facilitation des investissements pour le développement (FID). Les trois Membres opposés à

l'intégration ont fait valoir divers arguments. Les appels insistants de la DG n'auront donc pas suffi à aller de l'avant.

Les discussions se poursuivent concernant l'intégration de l'Accord sur le commerce électronique.

3. *Réforme du règlement des différends*

Le président du Conseil général a rendu compte du travail effectué depuis la MC13 sur la réforme du règlement des différends. Les Membres ont appelé à poursuivre les discussions pour parvenir à une réforme satisfaisante pour tous. Le président du CG qui remplace la facilitatrice (l'ambassadrice mauricienne) tiendra des consultations avec les Membres en début d'année prochaine pour envisager la forme que pourraient prendre ces discussions.

4. *Projet d'accord sur les dispositions additionnelles aux subventions à la pêche*

Comme décidé suite au rapport de progrès du facilitateur islandais lors du Comité de négociations sur les marchandises du 12 décembre, le projet de texte sur les subventions à la pêche a finalement été retiré de l'ordre du jour du Conseil général. L'Inde avait fait inscrire pour discussion 4 communications qui détaillent ses préoccupations. Seuls deux Membres se sont exprimés à la suite de l'Inde.

5. *Etat des ratifications pour l'Accord sur les subventions à la pêche de juin 2022*

Le Cameroun a déposé son instrument de ratification, portant à 88 le nombre de ratifications. La Directrice générale a indiqué que 10 membres supplémentaires l'ont informée que leur procédure interne se terminerait début 2025, ce qui portera à 98 les ratifications. Pour mémoire, 111 ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur de l'accord.

6. *Agriculture durable et commerce*

Le Brésil a fait le point sur les travaux entrepris en vue d'établir un dialogue sur l'agriculture durable à l'OMC, conformément à sa communication de juin 2024. Lors du Conseil général d'octobre, les Membres ont reconnu l'intérêt d'un tel dialogue, qui prendra la forme d'une retraite début 2025 et de travaux postérieurs, à déterminer. La 14ème conférence ministérielle en mars 2026 constituera un jalon. Pour préciser le contenu et les objectifs, le Brésil a conduit 40 consultations et deux sessions ouvertes les 18 et 21 novembre.

7. *Développement*

Les Membres ont salué le rapport du Groupe Consultatif Conjoint du Centre du commerce international (CCI) qui s'est déroulé en juin dernier et au cours duquel les Membres ont salué l'action du CCI en direction des MPME, des femmes, des jeunes et le renforcement de chaines de valeur vertes. La directrice adjointe du CCI, Dorothy Tembo, a plaidé pour le renforcement des partenariats et invité les Membres à participer aux consultations qui débuteront l'année prochaine en vue de l'élaboration du plan stratégique 2026-2029.

La retraite développement organisée hors site le 16 janvier aura pour thème « Le commerce en tant qu'outil de développement et voie à suivre ». La première discussion portera sur le diagnostic de la situation des PED et PMA afin de faciliter une compréhension commune des défis et des opportunités. La deuxième séance portera sur les solutions possibles pour relever les défis et saisir les opportunités à l'aide des outils de l'OMC (différenciation, industrialisation, marge de manœuvre politique et assistance technique). Enfin, la troisième discussion portera sur les prochaines étapes à suivre en vue de la CM14. Les facilitateurs des groupes seront les ambassadeurs de la République Dominicaine, de Chine, de Finlande, du Népal, de Samoa et d'Afrique du Sud.

Les travaux prévus dans le cadre d'une transition sans heurt pour les pays sortant de la catégorie des PMA vont se poursuivre jusqu'en juillet 2025. A Abu Dhabi, les ministres avaient demandé au sous-comité des PMA de faire état de l'avancée de leurs travaux d'ici le 31

décembre 2024. Toutefois, les Membres ne sont pas parvenus à un consensus sur les propositions de flexibilités pour les pays sortant de la catégorie des PMA et les travaux sont donc reconduits jusqu'à fin juillet 2025. Les PMA ont appelé également à des progrès s'agissant des travaux relatifs aux règles d'origine préférentielles.

NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

Réunion informelle sur les négociations sur les subventions à la pêche - 19 novembre 2024

L'objectif de cette réunion était de permettre au président en charge de la négociation de recueillir la position des Membres sur la faisabilité d'arriver à un accord d'ici au Conseil Général (CG) des 16 et 17 décembre prochains.

Le président a rappelé que le texte (W279) soumis pour discussion au CG de juillet restait la base de discussion et qu'il avait mené 28 réunions de consultation en amont de la réunion.

Une très large majorité de délégations s'est exprimée en faveur de l'inscription du point pour décision au CG de décembre, à la condition de trouver des ajustements d'ici là afin d'améliorer le texte. Un Membre a souligné que le texte, déséquilibré, devait être renforcé en ce qui concerne les disciplines pour les plus gros pourvoyeurs de subventions.

Dans une communication du 29 novembre, le président a annoncé qu'il ferait inscrire le projet de texte sur les subventions à la pêche pour décision à l'ordre du jour du Conseil général des 16 et 17 décembre (la décision a finalement été retirée de l'ordre du jour). Il a convoqué deux semaines de négociations à temps plein, à partir du 2 décembre et demandé que les discussions se poursuivent sur la base d'un projet de texte (TN/RL/W285), très proche du projet de juillet.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture en session extraordinaire - 4 décembre 2024

Ce comité faisait suite aux réunions du 18 septembre (CoA SS), du 10 octobre (Comité de négociations commerciales dédié à l'agriculture) et du 21 octobre (réunion ad hoc des chefs de délégations), qui ont fixé les contours d'une **méthode de travail avec des facilitateurs et organisée en 5 groupes** : i) stocks publics, mesures de sauvegarde et coton, ii) soutiens internes, iii) accès au marché, iv) sujets liés à l'export et v) sujets transversaux (durabilité, transparence et sécurité alimentaire). Les groupes feraient rapport au CoA SS et le processus, ouvert à tous, serait organisé en tenant compte des contraintes des petites délégations. Le président du comité et la Directrice générale de l'OMC, qui s'est impliquée personnellement, ont appelé les Membres à proposer des facilitateurs. Quelques Membres ont proposé leur service.

Dans une communication du 4 novembre, **l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka ont exprimé une vision différente**, avec un **travail prioritaire en CoA SS pour répondre aux mandats** sur les stocks publics, la sauvegarde spéciale et le coton, complété par des groupes de travail le cas échant conduit pas les facilitateurs sur les trois piliers de la négociation.

Dans une communication le 3 décembre, le **Guyana a introduit une proposition complémentaire** avec i) un traitement priorisé sur stocks publics, sauvegarde et coton, au sein du CoA SS ; ii) un travail sur les 3 piliers (soutiens internes, accès au marché, export) à partir de propositions textuelles, au sein du CoA SS ou conduit par des facilitateurs ; iii) pour les sujets transversaux (durabilité, transparence, sécurité alimentaire), un processus conduit par un facilitateur.

Un premier tour d'expression ne permet pas clairement de voir si cette proposition intermédiaire recueillera l'assentiment des Membres, dont les positions restent très divergentes.

Le président a renouvelé son encouragement à ce que les Membres s'engagent pour rapprocher leurs vues, sur le modèle des échanges entre le groupe de Cairns et le groupe des pays africains, qui ont lieu depuis avril 2024. L'Australie pour Cairns et le Nigeria pour les pays africains ont fait un rapport succinct sur ces travaux, dont l'objectif est de rapprocher leurs propositions respectives sur la réduction des soutiens internes (JOB/AG/243 de Cairns et JOB/AG/242 des pays africains, de juin 2023).

Une session dédiée sur les stocks publics et une session sur la sauvegarde spéciale se sont déroulées, conformément à ce que prévoient les mandats ministériels.

Un prochain CoA SS sera réuni à une date non déterminée.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Réunion informelle sur les modalités de l'examen de l'accord ADPIC - 5 décembre 2024

Les Membres doivent, en application de l'article 71.1 de l'accord ADPIC, élaborer un processus de réexamen de l'accord. Dans ce cadre, la présidente du conseil des ADPIC a présenté une 3ème version de son document « processus proposé pour le premier examen de la mise en œuvre de l'accord sur les ADPIC au titre de l'article 71.1 » qui a été largement soutenu par les Membres.

Un membre s'est toutefois opposé fermement au consensus pour adopter le texte, retardant le démarrage de cet examen qui n'a jamais été mené depuis 30 ans. Selon ce membre, un certain nombre d'éléments essentiels figurant dans la communication de la Colombie (document IP/C/W/712) n'ont pas été repris, ce qu'a contesté la Colombie.

Plusieurs délégations ont regretté qu'un seul Membre bloque l'adoption de ce document avec des suggestions arrivées très tardivement. La présidente a indiqué qu'elle se tenait à la disposition des délégations pour qu'un consensus soit trouvé rapidement pour entamer l'examen en 2025.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'OMC

Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (ATI) – 1er novembre 2024

Des questions relatives à la mise en œuvre de l'ATI ont été posées concernant l'Indonésie et l'Egypte.

Le Président du Comité a fait rapport de la réunion informelle qui s'est déroulée le 17 septembre ainsi que des consultations menées quant aux travaux futurs du Comité.

Le Japon a présenté de nouvelles informations sur son étude menée dans le cadre de l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC), intitulée « étude sur l'incidence de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et le futur du commerce des produits des TIC ».

Le Secrétariat a réalisé une présentation relative aux divergences de classifications. Il a également fait rapport des activités d'assistance technique menées en lien avec ce Comité. Un atelier sur l'ATI a été organisé à Genève du 28 octobre au 1er novembre par la division Accès aux marchés de l'OMC et l'ITTC, à destination de 26 fonctionnaires de PED et PMA. Ils ont eu l'opportunité de s'exprimer en séance et de décrire leurs expériences nationales.

elinor.vandevelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité des aéronefs civils - 4 novembre 2024

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion formelle : (i) transposition de l'Annexe relative aux produits visés (travaux qui ont fait l'objet d'une réunion informelle le 25 septembre 2024) ; (ii) mise en œuvre de l'Accord ; (iii) autres questions. A cette occasion, le Président a fourni aux participants des renseignements actualisés quant à la demande d'accession du Brésil à l'Accord. Pour rappel, l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils compte 33 signataires dont l'UE et la France à titre individuel.

elinor.vandevelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité des Obstacles Techniques au Commerce - 4 au 8 novembre 2024

62 Préoccupations commerciales spécifiques (PCS) ont été soulevées durant le Comité dont 11 nouvelles. S'agissant du Règlement contre la déforestation de l'UE, si 18 Membres ont pris la parole pour saluer le report de la réglementation, ils ont maintenu leurs préoccupations sur le contenu même du texte.

En présence de la Directrice générale, les Membres ont célébré les 30 ans de l'Accord OTC. Les Membres, les organisations de normalisation, les fédérations professionnelles ont salué le fonctionnement de l'Accord et **son rôle de précurseur** avec la définition de **Préoccupations commerciales spécifiques** (PCS), **le développement d'outils numériques** (base de données de suivi des notifications, devenue e-ping en 2022 et l'outil e-agenda), **et l'organisation de séances thématiques**.

Le rapport du dixième Examen triennal, qui émet des recommandations en matière de **bonnes pratiques réglementaires, de coopération, de transparence et d'assistance technique, a été adopté**. Des séances thématiques seront organisées notamment sur les meilleures pratiques visant à réduire les emballages en plastique, les pratiques réglementaires relatives aux batteries au lithium-ion ; les normes dans le bâtiment en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, les normes internationales relatives aux technologies essentielles émergentes, les normes de décarbonation, etc.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

« Semaine Développement » - 11-15 Novembre 2024

La « semaine développement », complétée par une séance le 21 novembre, a permis aux délégués des missions et des capitales d'aborder les **thèmes du développement au sens large, de la transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des Pays les moins avancés (PMA), des difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral (PDSL), du transfert de technologie et de l'aide pour le commerce.** La présence des délégués a favorisé des consultations et des échanges bilatéraux en vue de la prochaine **retraite développement** qui se tiendra le **16 janvier prochain.**

166 Membres composent l'OMC. Les pays en développement (PED) représentent 80% des Membres et couvrent 46,6 % des exportations mondiales. Parmi les PED, la part des PMA dans les exportations mondiales de marchandises et de services commerciaux a presque doublé au cours des 30 dernières années, passant de 0,59% en 1995 à 1,17% en 2023. Les PDSL (pays en développement sans littoral) qui sont au nombre de 32 dans le monde (26 à l'OMC) dont 16 PMA accumulent des **difficultés spécifiques du fait de l'éloignement des ports et des coûts d'acheminent**. Lors de la session qui leur était dédiée, un nouveau Programme d'action des Nations Unies en leur faveur pour la décennie 2024-2034, a été présenté.

Pour faire face à leurs vulnérabilités (transition climatique, diversification, fracture numérique), PED et PMA peuvent compter sur l'Aide pour le commerce. Entre 2006 et 2022, l'aide pour le commerce cumulée a représenté 648 mds $, et 65 mds $ en 2022 en termes d'engagements. Les Membres ont suggéré de se pencher sur la façon de créer davantage de valeur ajoutée à l'aide pour le commerce **en investissant notamment dans les PME et les emplois décents, en mettant l'accent sur des stratégies de long terme en faveur d'une transition verte et juste, en promouvant des mécanismes favorisant les investissements privés.**

L'équilibre des accords atteint lors de leur négociation d'adhésion à l'OMC repose sur la mise en place du **Traitement spécial et différencié (TSD)** devant permettre aux pays de disposer de davantage de temps pour respecter les engagements pris dans les accords, voire de bénéficier d'exemptions ou de flexibilités. Au total, les accords comprennent 157 dispositions de TSD. Diverses demandes des PED et PMA sont actuellement à l'étude en particulier **la demande du G90 pour une mise en œuvre opérationnelle du TSD, la demande du groupe africain portant sur des marges de manœuvre industrielles, les demandes pour une transition sans heurt pour les pays sortant de la catégorie des PMA**.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Semaine et comité SPS - 11-15 novembre 2024

Le Comité SPS se réunit trois fois par an et est chargé d'examiner toutes les questions en lien avec la mise en œuvre de l'Accord SPS de 1995.

13 nouvelles préoccupations commerciales spécifiques et 51 anciennes ont été examinées. Les préoccupations commerciales spécifiques (PCS) levées contre les Limites maximales des résidus des pesticides (LMR) de l'UE ont occupé une large part du temps d'expression. Plusieurs délégations ont réitéré leurs critiques sur ce qu'elles estiment être un défaut de fondement scientifique. L'UE a renouvelé sa défense des LMR, qui sont fondées scientifiquement et visent un niveau élevé de protection de la santé.

Le secrétariat du Comité a organisé **deux sessions thématiques :**

- l'une, à l'initiative de l'UE et du Canada, sur les risques émergents (changement climatique, utilisation des pesticides, agents pathogènes) et nouvelles technologies agricoles (intelligence artificielle, nouvelles techniques génomiques, commerce électronique, etc.)
- l'autre, à l'initiative de Belize, sur l'utilisation les « assurances volontaires par les tiers » (AVT), qui correspondent à des contrôles et certifications réalisés par des tiers, pour le compte des autorités publiques (vétérinaires et douanes).

Prochaine réunion : 19-21 mars 2024

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Programme de travail sur le commerce électronique - 12 novembre 2024

Dans le cadre de cette session, le facilitateur du programme de travail, l'Ambassadeur Richard Brown (Jamaïque), a distribué aux Membres un plan de travail pour les réunions à venir, en vue de recueillir leur point de vue. Elaboré sur la base des propositions des Membres, il comprend plusieurs domaines tels que les cadres juridiques et réglementaires, la facilitation des échanges, la fracture numérique ou le moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques. Ce plan de travail a été salué par les Membres.

Le facilitateur a également distribué une liste des prochaines sessions thématiques. La réunion du 9 décembre sera dédiée au moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques.

elinor.vandevelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Examen de la politique commerciale du Nigéria (EPC) - 13 et 15 novembre 2024

Plus de 50 Membres ont pris la parole lors de ce sixième Examen de politique commerciale du Nigéria.

Pour rappel, **le Nigéria est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure**. Malgré **des réformes importantes** relatives aux taux de change, aux subventions sur les carburants et différents plans de développement, la croissance économique du pays est restée modérée autour de 2% en moyenne sur la période.

Le Nigéria est un membre actif à l'OMC et s'est engagé dans diverses initiatives à l'OMC notamment celles relative à la facilitation de l'investissement pour le développement, le commerce électronique et la réglementation intérieure des services.

Les Membres ont toutefois mentionné **des barrières au commerce** : droits de douane élevés sur les produits agricoles, procédures de licences non automatiques, prohibitions à l'importation ou l'exportation de certains produits, etc. Les procédures à la frontière restent fastidieuses et des obligations de notifications de transparence ne sont pas honorées.

Malgré cela, le pays **offre des potentialités considérables avec une population jeune et dynamique, des ressources naturelles** que les pays partenaires n'ont pas manqué de mentionner. L'UE reste le premier partenaire commercial du Nigéria.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité de l'accès aux marchés - 19 et 20 novembre 2024

La seconde réunion formelle du Comité de l'accès aux marchés s'est déroulée les 19 et 20 novembre 2024.

A cette occasion, trente-quatre préoccupations commerciales étaient à l'ordre du jour, vingt-sept déjà examinées au sein de ce Comité et sept soulevées pour la première fois. Ces dernières concernaient entre autres l'importation de pommes, les contingents tarifaires visant le fromage et les nouvelles mesures de contrôle de la qualité visant plusieurs produits importés.

Plusieurs points techniques ont également été abordés tels que l'organisation de séances thématiques, les travaux relatifs la classification des biens essentiels à la lutte contre la Covid-

19 menés en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'amélioration du fonctionnement du Comité, les travaux quant à la transposition des listes de concessions de l'OMC, les notifications de restrictions quantitatives et le fonctionnement de la base de données intégrée de l'OMC.

elinor.vandevelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Examen de politique commerciale (EPC) du Paraguay - 20 et 22 novembre 2024

Le cinquième Examen de politique commerciale (EPC) du Paraguay s'est déroulé les 20 et 22 novembre derniers. La Délégation du Paraguay était conduite par S.E. Mme Patricia FRUTOS RUÍZ, Vice-ministre des relations économiques et de l'intégration du ministère des affaires étrangères.

Les Membres ont salué les **bonnes performances du pays et la gestion prudente des finances publiques** et ont invité le pays à **poursuivre dans la voie de la diversification de l'économie** encore trop concentrée sur le soja, le bœuf et l'énergie hydroélectrique.

Le Paraguay est un membre actif à l'OMC et participe à de nombreuses initiatives : réglementation intérieure des services, facilitation de l'investissement pour le développement, commerce électronique, MPME, Dialogue sur les plastiques, réforme des subventions aux énergies fossiles, et est Membre observateur à l'Accord sur les Marchés publics.

L'Union européenne a rappelé qu'elle était l'un des principaux partenaires commerciaux du Paraguay, salué une **production d'électricité 100 % renouvelable** et des efforts notables pour lutter contre la contrebande et mieux protéger la propriété intellectuelle.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Conférence de lancement du rapport de l'OMC dédié à l'Intelligence artificielle - 21 novembre 2024

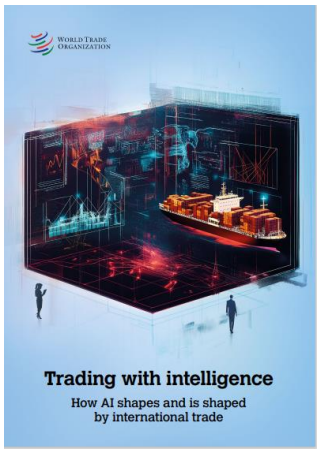

L'OMC a publié le 21 novembre un rapport intitulé « Commerce et Intelligence artificielle : comment l'IA façonne le commerce international et est façonnée par lui » (disponible ici : https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/trading_with_intelligence_e.pdf).

Plusieurs panels ont eu lieu, relatifs à l'incidence de l'IA sur le commerce international, sur le commerce des services et la propriété intellectuelle, son impact sur la facilitation des procédures douanières et le rôle des organisations internationales dans la gouvernance de l'IA.

A l'occasion de la conférence de lancement, la Déléguée permanente de la France auprès de l'OMC, Emmanuelle Ivanov-Durand, a présenté le rapport « IA : notre ambition pour la France » remis au Président Emmanuel Macron par la Commission de l'Intelligence artificielle en mars 2024.

La France accueillera en février 2025 le Sommet pour l'action sur l'Intelligence artificielle, sommet inclusif qui réunira des chefs d'Etats et de gouvernements, des dirigeants d'organisations internationales, le secteur privé et des membres de la société civile. Cinq piliers rythmeront cet événement : (i) l'IA au service de l'intérêt public ; (ii) l'avenir du travail ; (iii) innovation et Culture ; (iv) l'IA de la confiance ; (v) la gouvernance mondiale de l'IA.

elinor.vandevelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Organe de règlement des différends - 25 novembre 2024

Dans l'affaire DS591 Colombie – Droits antidumping sur les frites congelées en provenance d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas, l'UE a demandé l'établissement d'un groupe spécial sur la base de l'article 21. L'ORD a décidé de renvoyer au groupe spécial d'origine. Etats-Unis, Brésil, Japon, Russie, Turquie et Chine ont réservé leurs droits de tierce parties.

Dans l'affaire DS577 Etats-Unis – Droits antidumping et compensateurs visant les olives mûres en provenance d'Espagne, l'UE a demandé en application de l'article 22 :2 du mémorandum d'accord la suspension de concessions dans le secteur des marchandises au titre des accords figurant à l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC à hauteur de 35 M$ par an. Les Etats-Unis ont demandé la soumission à l'arbitrage en vertu de l'article 22 :6 du Mémorandum et la décision sur le montant des compensations devrait être rendue d'ici 60 jours.

Prochaine réunion le 18 décembre 2024

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture - 26 et 27 novembre 2024

Le Comité sur l'agriculture se réunit quatre fois par an. Il est chargé d'examiner toutes les questions en lien avec la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture de 1995.

22 nouvelles préoccupations et 24 préoccupations déjà soulevées ont été présentées. Elles ont abordé des mesures mises en œuvre, en particulier relatives aux soutiens, à la gestion des contingents d'importation et aux restrictions aux exportations.

Depuis le dernier comité en septembre, 49 nouvelles notifications sont intervenues et plusieurs ont suscité des questions. Les notifications de la **Chine** sur ses **soutiens internes pour 2021 et 2022** ont donné lieu à 38 questions, émanant de 8 membres.

Les **Etats-Unis** ont présenté une nouvelle **contre-notification sur les soutiens aux stocks publics indiens**, après celles de 2018 et de 2023. Les Etats-Unis y recalculent le soutien pour les campagnes 2021/22 et 2022/23, avec la méthodologie qui découle de l'Accord sur l'agriculture et de la jurisprudence. Le soutien recalculé s'établit à 87% de la valeur de la production de riz (contre 12% selon les indiens) et à 67% pour le blé (contre 0,02%). L'écart tient à la prise en compte des soutiens des gouvernements locaux, la quantité retenue, le prix de référence.

Un nouveau format de notification sur la compétition à l'export (subventions, crédits et garanties, entreprises d'Etat, aide alimentaire) est proposé. Il simplifie et rationalise la

notification des informations prévues par la décision de Nairobi (2015). Une procédure de validation est en cours.

Prochaine réunion : 24-25 mars 2024

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances - 26 novembre 2024

Ce groupe de travail, mis en place à la fin des années 90 à la suite de plusieurs crises financières ayant ébranlé certains PED, et dont l'activité avait été mise en sommeil, a récemment réactivité ses travaux.

A la demande du COA (comité agricole), les Membres ont discuté du financement des importations de produits alimentaires. Des PED ont proposé que soient réalisés d'ici la CM14 : i) une analyse détaillée des difficultés financières des PMA et pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA) en se concentrant sur l'aspect lié aux devises étrangères et la charge de la dette ; ii) la coopération avec les institutions financières (mesures d'urgence et liquidités de court terme, prêt bonifiés et fonds auto renouvelables) ; iii) le développement de mécanismes pour faire face à la volatilité des prix (assurance et mécanisme contracyclique) ; iv) la mise en place d'une assistance technique pour aider les PMA et les PDINPA à mieux comprendre les flux de commerce ; v) l'élaboration de lignes directrices pour des transactions en devises locales. Certains Membres se sont interrogés sur les compétences de l'OMC et du groupe pour traiter de ces questions de financement.

Sur la base d'une communication du Pakistan, les Membres sont tombés d'accord sur l'organisation d'ateliers en 2025 pour examiner le lien entre commerce et gestion de la dette. Ils devraient réfléchir sur la façon dont le commerce peut apporter une solution aux problèmes de la dette extérieure, sur les défis à relever pour les pays confrontés à une crise de la dette, sur les leviers disponibles au sein des accords de l'OMC, sur les mécanismes de coordination entre l'OMC et les institutions financières internationales.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Réforme des subventions aux énergies fossiles - 26 novembre 2024

La Suisse, le Costa Rica, l'Islande et la Nouvelle-Zélande ont signé l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (**ACCTS**) le 15 novembre dernier dont un chapitre porte sur l'élimination des **subventions nocives aux énergies fossiles.** Cet accord définit et interdit les subventions à la production ou à la consommation d'énergies fossiles particulièrement néfastes pour l'environnement. Des exceptions sont prévues dans l'Accord comme par exemple les soutiens ciblés aux communautés vulnérables, les soutiens visant à réduire les activités d'extraction, les soutiens visant à réduire les gaz à effet de serre, etc. **L'Accord prévoit également la libéralisation de 316 lignes tarifaires sur des biens environnementaux.**

IEA et OCDE ont rappelé les tendances en matière de subventions aux énergies fossiles notant une légère baisse en 2023 après les records historiques de 2022. Le montant total des subventions a légèrement baissé en 2023 du fait de la baisse du prix de l'énergie. Les 20% des populations les plus pauvres n'ont toutefois bénéficié que de 10% des subventions tandis que 30% des populations les plus riches ont obtenu plus de 50% des subventions. **Les investissements dans les énergies propres continuent d'augmenter fortement** y compris le nucléaire. Le premier investisseur dans les énergies renouvelables est la Chine.

Pour clôturer l'année 2024, le groupe a examiné les progrès réalisés sur les 3 piliers du groupe de travail.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Examen de politique commerciale de Brunei Darussalam - 27 et 29 novembre 2024

Le quatrième Examen de politique commerciale (EPC) du Brunéi Darussalam s'est déroulé les 27 et 29 novembre. La Délégation du Sultanat de Brunei Darussalam était conduite par Mme May Ariffin, Secrétaire permanente à l'économie, au commerce et à l'industrie.

Le Brunei est une petite économie qui dispose de fortes ressources en hydrocarbures. Il se classe parmi les économies **les plus riches d'Asie du Sud-Est** et reste fortement tributaire du **pétrole et du gaz**, bien qu'il affiche une **volonté de diversification** et de transformation économiques, et conduise des initiatives visant à favoriser la croissance du secteur privé et à attirer les investissements directs étrangers.

Lors de son Examen, l'Union européenne a rappelé que le Brunei était **le coordinateur de l'UE pour l'ASEAN pour la période 2024-2027** et l'a invité à se joindre, à l'OMC, à l'initiative sur la facilitation de l'investissement pour le développement, ainsi que l'arrangement d'appel provisoire multipartite (MPIA).

Des Membres ont fait part de leurs **préoccupations** concernant certaines restrictions aux importations et exportations.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

« Journées coton » de l'OMC - 28 et 29 novembre 2024

Pour rappel, la Directrice Générale de l'OMC, en lien avec le président du COASS, s'est impliquée ces derniers mois pour **relancer la négociation agricole** autour de 5 groupes de travail ; le premier portant sur les stocks publics, les mesures de sauvegarde spéciale et **le coton.**

La production de coton devrait augmenter de 4,7% lors de la campagne 2024/2025 (25,3 M tonnes). La Chine reste le principal producteur suivi par l'Inde, le Brésil, et les Etats-Unis. Le premier exportateur est le Brésil suivi par les Etats-Unis et les Etats africains (dont Mali, Bénin, Côte d'Ivoire, Cameroun, Tchad, etc.). Malgré les efforts constatés de la baisse des soutiens ces 5 dernières années, les pays du C4+ ont regretté que les paiements directs, estimés comme les plus distorsifs, aient perduré à des niveaux très élevés.

Les consultations nationales dans le cadre du "Partenariat pour le coton" entre l'OMC, la FIFA et l'ONUDI se sont achevées pour les pays du C4+. 5 piliers communs ont été identifiés : la promotion des investissements, le renforcement des infrastructures (y compris électricité), le renforcement des capacités, la durabilité, l'intégration régionale et l'accès au marché. L'objectif est de mobiliser 5 Mds d'investissements dans la fabrication durable des textiles et de générer 500 000 emplois. Une stratégie propre à chaque pays a également été définie.

Les Membres du C4+ ont salué la hausse du nombre de projets en faveur du coton mais regretté la baisse des engagements et des décaissements. Depuis le printemps 2024, malgré une hausse des projets, les engagements et décaissements en faveur du coton, dans le monde et dans certains pays du C4+, ont diminué.

La Journée internationale du coton s'est déroulée en octobre dernier à Cotonou, au Bénin. Les Membres ont salué la bonne tenue de cette journée/conférence qui a permis l'organisation de

nombreuses séances techniques et la mise en relation de la communauté d'affaires, des responsables politiques et des producteurs / consommateurs de la filière coton.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) - 4 décembre 2024

Lors de ce TESSD, les Membres ont débattu du programme jusqu'à la CM14.

S'agissant des subventions, une **compilation des expériences** pourrait être approfondie en vue de définir **des lignes directrices pour la conception de subventions.** Les thèmes des subventions agricoles, biodiversité et subventions industrielles devraient guider les travaux en 2025.

S'agissant de **l'économie circulaire**, une compilation **des meilleurs pratiques pour des secteurs prioritaires** pourrait être réalisée en vue de **l'élaboration de lignes directrices non contraignantes.** Les secteurs prioritaires sont l'électronique, les batteries, les énergies renouvelables, les textiles.

S'agissant des mesures climatiques liées au commerce (TRCM), une compilation des mesures politiques pourrait être élaborée, en complémentarité des travaux du CCE. Pour rappel, une session thématique sur les TRCM se déroulera dans le cadre du CCE le 4 février prochain.

S'agissant des biens et services verts, le résumé analytique devrait être approfondi avec l'étude de nouveaux secteurs.

Pour la CM14 enfin, un document « grand public » présentera l'ensemble des travaux du TESSD. Cette publication pourrait être structurée en : i) un compte-rendu des travaux du TESSD en tant qu'incubateur d'idées, ii) des données d'expériences sur la durabilité du commerce et de l'environnement ; iii) des orientations pour le TESSD et pour l'élaboration des politiques aux niveaux national et multilatéral.

L'après-midi du TESSD fut consacré à **des partages d'expériences de pays en développement (**Tchad, Thaïlande, Chili, Barbade, Samoa).

Les Philippines ont annoncé rejoindre le TESSD pour en devenir le 78ème Membre.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Conseil du commerce des marchandises - 2 et 3 décembre 2024

Le Conseil du commerce des marchandises (CCM) s'est réuni les 2 et 3 décembre 2024. Comme à l'accoutumée, les réunions du CCM sont l'occasion de rechercher, par la diplomatie et la pédagogie, la résolution des préoccupations commerciales spécifiques.

Lors de ce Conseil, 35 préoccupations commerciales ont été examinées, dont trois nouvelles (relatives à des mesures visant les importations de cuivre, planches et panneaux de bois et pneumatiques, le contrôle de la qualité et l'introduction de nouveaux droits sur certaines marchandises). Une partie d'entre elles présentaient une nature technique, ayant précédemment été soulevées dans les organes subsidiaires du CCM, et pourraient être résolues grâce aux négociations tenues au sein de l'OMC à Genève. Cependant, d'autres préoccupations étaient caractérisées par une nature géopolitique et géostratégique et nécessiteront certainement une implication politique de haut niveau.

Les questions et commentaires soulevés à l'égard de l'Union européenne ont principalement concerné ses mesures environnementales, de nouveau expliquées lors de ce Conseil. L'Union européenne a soulevé dix préoccupations commerciales relatives aux produits cosmétiques, à

la transparence en matière de notification des subventions, aux produits alimentaires, aux diverses mesures restrictives frappant les importations et/ou les exportations de certains Membres.

Cette réunion formelle a été précédée d'une réunion informelle. Elle avait pour objectif d'examiner les moyens possibles d'améliorer les discussions menées sur les préoccupations commerciales. Une seconde réunion informelle aura lieu en 2025 afin de continuer les discussions, en amont du prochain Conseil du commerce des marchandises.

Semaine des services - du 4 au 6 décembre 2024

La division du commerce des services et de l'investissement de l'OMC a organisé, le 4 décembre, une session informelle dédiée à la politique mondiale en matière de services : vue d'ensemble et développements récents (présentation disponible ici). Elle était basée sur les données issues de deux bases de données développées conjointement par l'OMC et la Banque mondiale : *Services Trade Policy Database* (STPD) et *Services Trade Restrictions Index* (STRI), compilant les données de 134 économies concernant 34 sous-secteurs.
Dans le cadre du Comité du commerce des services financiers, réuni le 5 décembre, les Membres ont étudié trois propositions relatives à la facilitation des paiements électroniques, à l'interopérabilité des systèmes de paiement électronique et à la réduction du coût des services d'envoi de fonds.

Le Conseil du commerce des services (CCS) s'est réuni le 6 décembre 2024. Comme à l'accoutumée, les Membres sont revenus sur des points récurrents à l'ordre du jour tels que le programme de travail sur le commerce électronique et l'expression de préoccupations commerciales liées aux services.

Comme décidé lors du dernier Conseil, le Secrétariat a réalisé une présentation du rapport intitulé « Le commerce des services pour le développement », publié conjointement par l'OMC et la Banque Mondiale, qui a ensuite fait l'objet de discussions par les Membres. La Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC a également décrit l'évolution récente du commerce des services, marquée par une forte croissance dans les différents secteurs.

Les Membres ont examiné les propositions soumises par six Membres en vue de donner suite aux résultats des Conférences ministérielles et de redynamiser les discussions menées au sein du Conseil. Elles ont concerné plusieurs domaines tels que les bonne pratiques réglementaires, le développement, la transition verte et la numérisation.

Les Membres ont de nouveau mené des discussions relatives à la dérogation concernant les services pour les PMA, basées sur un questionnaire sur les préférences relevant de cette dernière.

elinor.vandevelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Groupe d'accession de l'Ouzbékistan - 5 et 6 décembre 2024

L'Ouzbékistan ambitionne d'accéder à l'OMC lors de la CM14. La nombreuse délégation ouzbèque (à Genève et Tachkent) était conduite par le Vice-Premier Ministre Jamshid Khodjaev et le chef négociateur pour l'accession Azizbek Urunov. Le FMI, la Banque mondiale, l'ITC (sur financement UE) et la Banque asiatique de développement accompagnent le pays dans ses réformes. L'UE a rappelé son accord de coopération qui devrait être signé au printemps et son partenariat sur les matériaux critiques. L'Ouzbékistan a révisé plusieurs documents d'accession dont un nouveau projet de rapport du groupe de travail.

L'Ouzbékistan a mis en place des réformes significatives. L'Ouzbékistan a adopté un certain nombre d'actes juridiques pour mettre son régime commercial en conformité avec les règles

de l'OMC. Le texte le plus emblématique est le décret présidentiel DP-85 de juin 2024, qui abolit les droits exclusifs de nombreuses entreprises d'Etat.

Le projet de rapport du groupe de travail comprend 51 paragraphes d'engagements à ce stade.

22 négociations bilatérales ont été conclues sur 33.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Examen de politique commerciale des Iles Salomon - 11 et 13 décembre 2024

Ce quatrième Examen de politique commerciale des Iles Salomon fut l'occasion de rappeler que le **pays devait sortir de la catégorie des PMA en 2027** (initialement prévue en 2024, la graduation a été reportée du fait de la pandémie et autres chocs).

Petit Etat insulaire en développement, les Iles Salomon ont mis en place des réformes importantes qui ont permis **d'augmenter significativement le Revenu national brut par habitant et de réduire la pauvreté.**

Le pays est doté de **ressources naturelles abondantes** notamment des produits sylvicoles et halieutiques et de l'or.

Les Membres ont encouragé les Iles Salomon à ratifier l'Accord pêche de phase 1.

Le pays a ratifié par ailleurs l'accord de **partenariat économique (APE) intérimaire entre l'UE et les États du Pacifique** et le met en œuvre depuis 2020. **L'Union européenne (UE) reste l'une des principales destinations des exportations des Îles Salomon.** Des actions de coopération avec les Îles Salomon sont en cours dans le cadre de **l'initiative Global Gateway de l'UE.**

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITÉS DE LA FRANCE

Cérémonie de clôture de la promotion FIMIP 2024 - 5 décembre 2024

La Délégation permanente de la France auprès de l'OMC est fière d'avoir participé à la **cérémonie de clôture du Programme franco-irlandais dans les Missions (FIMIP) 2024**. Une vingtaine de fonctionnaires de pays en développement et pays les moins avancés ont été accueillis pendant 10 mois à Genève et ont pu participer aux organes de l'OMC. Le programme permet ainsi **aux plus petites missions de renforcer leur représentation à Genève ; aux pays en développement d'accueillir à leur retour de Genève des fonctionnaires très compétents ; et enfin facilite la constitution d'un réseau d'experts de politique commerciale.**

Nous souhaitons un plein succès aux bénéficiaires du programme FIMIP 2024 dans la suite de leur parcours professionnel et nous nous réjouissons d'accueillir la promotion 2025 au printemps prochain !

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC

OMC | Calendrier des réunions et événements de l'OMC - Calendrier (source OMC)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques et ses représentations permanentes.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Emmanuelle IVANOV-DURAND

Diffusion : Laurence JACQUES

Rédaction : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Abonnement / se désinscrire : geneve@dgtresor.gouv.fr